

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du MARDI 12 AVRIL 2022 à 8h30**

Date de convocation : 05 AVRIL 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°B2022_23</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>20</b>
<b>Votants :</b>	<b>17</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>17</b>
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume**

**PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel,**

**EXCUSES : GOUIRY Catherine, JANSANA Jean-Marc ; MARTINAGE Fabienne**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022\_18) ; BELART Xavier (délibération B2022\_18) ; HERAS Guillaume (délibération B2022\_18) ; HERNANDEZ Joël (délibération B2022\_18) ; LAPALU Christian (délibération B2022\_18) ; PY Michel (délibération B2022\_18)**

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :**

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions**

**OBJET : ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – LA MÉDIATHÈQUE – Demande de soutien financier de l'État et du GAL de l'Est Audois (programme LEADER) dans le cadre du projet d'acquisition d'une Ideas Box**

Par délibération du Conseil Communautaire N°56 du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque de Narbonne relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1er septembre 2003.

Au titre de la compétence optionnelle « gestion des équipements culturels et sportifs », Le Grand Narbonne, Communauté d'agglomération porte une politique volontariste en matière de lecture publique, via sa Médiathèque intercommunale et son Réseau de lecture publique.

Les élus du Grand Narbonne ont approuvé la mise en œuvre du dispositif Contrat Territoire-Lecture 2022-2024, en vue de déployer des actions culturelles itinérantes sur l'ensemble du territoire, au service du vivre ensemble et de la réduction de la fracture numérique.

## N°B2022\_23

Dans cette perspective, la Médiathèque du Grand Narbonne envisage l'acquisition d'une Ideas Box.

Créée par Bibliothèques Sans Frontières (BSF), organisation non gouvernementale, et dessinée par le designer Philippe Starck, l'Ideas Box se déploie en moins de vingt minutes pour créer un espace culturel autonome de 100m<sup>2</sup> (hot spot wifi, ordinateurs, tablettes, liseuses, écran cinéma, etc.). Ses contenus physiques et numériques sont adaptés au territoire du Grand Narbonne. Initialement conçu par Bibliothèques Sans Frontières et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les terrains d'urgence humanitaire, ce concept unique s'est démocratisé dans les quartiers populaires et les territoires ruraux.

Cette bibliothèque mobile permet de proposer un service de proximité à tous les habitants du territoire, y compris aux populations éloignées du réseau de lecture publique.

L'Ideas Box permet de mettre en œuvre des actions de sensibilisation numérique et culturelle sur le territoire intercommunal. Elle constitue un outil idéal pour porter une attention en faveur des :

- communes dépourvues de points de lecture,
- personnes éloignées de la culture.

Pendant dix-huit mois, BSF s'engage à accompagner les bibliothécaires de la Médiathèque du Grand Narbonne et à former ceux du réseau de lecture publique qui le souhaitent.

Le coût du projet Ideas Box (acquisition, accompagnement, communication) s'élève à 50 100 € non soumis à TVA et cofinancés pour partie :

- État : Dotation générale de décentralisation dont le taux de participation varie de 20 à 55%, soit un montant minimum attendu 25 080 €
- Instances européennes : Programme LEADER (au titre de la mesure 2 « Structurer l'offre et l'accès aux services de proximité »), géré par le Groupe d'Action Locale de l'Est-Audois. Une participation de 30% du coût global est attendue, soit 15 000 €.
- Fonds propres : le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération s'engage sur une prise en charge financière minimale de 20%, soit 10 020 €.

### A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter l'aide financière auprès de l'État et auprès du Groupe d'Action Locale de l'Est-Audois, la plus élevée possible,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : 15/4/2022  
et de sa publication  
le : 15/4/2022

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

